



# FORMATION

## « Evolutions du droit du travail et Groupements d'Employeurs »

↳ **Date** : Jeudi 9 septembre 2010 de 9h00 à 17h30

↳ **Lieu** : CRGE Poitou-Charentes (60-68 rue Carnot 86000 POITIERS)

↳ **Intervenant** : Pierre Fadeuilhe, Maître de conférences à l'Université de Perpignan, auteur d'un ouvrage intitulé « les Groupement d'Employeurs », éd. Liaison sociales, 2<sup>ème</sup> édition.

↳ **Programme** :

Les constantes modifications qui affectent le droit du travail obligent les employeurs en général, et ceux qui dirigent un Groupement d'Employeurs en particulier, à se tenir constamment informés non seulement des évolutions légales mais également jurisprudentielles, ces dernières ayant paradoxalement quelquefois plus de répercussions en raison de leur effet pratiquement rétroactif.

Cette journée de formation a donc pour ambition de faire le point sur l'actualité législative et jurisprudentielle relative au droit du travail applicable dans les Groupements d'Employeurs. Elle portera sur les nombreux arrêts rendus par la Chambre sociale de la Cour de Cassation en 2009 et 2010, les projets des partenaires sociaux ainsi que les modifications législatives et réglementaires de ces deux dernières années

### 1/ Actualité spécifique aux Groupements d'Employeurs

- Le point sur la proposition de loi « Poisson »
- Circulaire « travailleurs handicapés » du 21 octobre 2009
- Exonération « travailleurs occasionnels » dans l'agriculture
- Calcul des effectifs et interprétation jurisprudentielle : Cass. soc. 14 avril 2010
- Fiscalité et Groupement d'Employeurs (contribution économique territoriale, TVA, etc.)

### 2/ Actualité législative et jurisprudentielle en droit du travail

*2.1 Présentation des grands axes de la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie et de ses décrets d'application*

## 2.2 Actualité jurisprudentielle

Voici quelques thèmes qui seront abordés à cette occasion, cette liste n'étant pas exhaustive :

Cass. soc. 19 novembre 2009 : des « méthodes de gestion mises en œuvre par un supérieur hiérarchique », qui se manifestent, à l'encontre d'un salarié déterminé, « par des agissements répétés ayant pour objet ou pour effet d'entraîner une dégradation des conditions de travail susceptibles de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel » constituent un harcèlement moral.

Cass. soc. 25 novembre 2009 : L'accord du salarié au renouvellement de sa période d'essai ne peut pas résulter de l'apposition de sa signature sur un courrier établi par l'employeur.

Cass. Soc. 13 janvier 2010 : l'obligation de reclassement et celle d'établir un plan de sauvegarde de l'emploi n'incombent qu'à l'employeur. La seule appartenance d'une société au même groupe que la filiale en difficulté ne suffit pas à la rendre débitrice de celle-ci et à lui imposer de répondre des conséquences d'une insuffisance des mesures de reclassement mises en place par l'employeur.

Cass. soc. 3 mars 2010 : lorsqu'un salarié déclaré inapte à son poste de travail conteste cet avis d'inaptitude devant l'inspecteur du travail, il n'a pas à en avertir l'employeur. Son silence lors de l'entretien préalable à son licenciement ne caractérise pas sa mauvaise foi.

↳ **Coût** : 150€ la journée/personne pour les GE adhérents au CRGE et 200€ la journée/personne pour les non adhérents au CRGE. Le déjeuner reste à la charge des participants



## BULLETIN D'INSCRIPTION

Réponse souhaitée avant le 20 août 2010

Nom du GE.....  
Adresse.....  
.....  
.....  
Code Postal..... Ville .....  
Tél ..... Fax .....  
Email.....

- Assistera à la journée de formation
- N'assistera pas à la journée de formation

Nom et fonction des participants :

-  
-  
-

- GE adhérent au CRGE**       **GE non adhérent au CRGE**

### HEBERGEMENT (à la charge des participants)

- Souhaite que le CRGE Poitou-Charentes se charge de la réservation d'un hôtel :

Préciser la date de la nuitée à réserver : .....

Nombre de chambres souhaitées : .....

**CRGE Poitou-Charentes**

**60-68 rue Carnot 86000 POITIERS**

**Tél : 05 49 88 25 57**

**Fax : 05 49 88 97 70**

**[crge@wanadoo.fr](mailto:crge@wanadoo.fr)**

**[www.crge.com](http://www.crge.com)**